

MAIRIE DE MARCHASTEL

DEPARTEMENT : LOZERE

ARRONDISSEMENT : Mende

CANTON : Aumont-Aubrac

Nombre

de conseillers en exercice	7
de présents	6
de votants	6

N° 31/2016**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 12/12/2016****OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE OGEC ECOLE ST JOSEPH**

L'an deux mille seize et le douze décembre à 14 heures, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents : MMs Eric MALHERBE, Nicolas BOISSONNADE, Roger BRUN, Nicolas PERRET, Jacques THIOT, Urbain VIGIER.

Étaient absents : MMs Valérie CHAYLA.

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mr Roger BRUN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire informe, le conseil municipal qu'une demande de subvention exceptionnelle a été formulé par l'OGEC Ecole St Joseph pour l'année 2016 pour un montant de 330.00 euros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Donne un avis favorable à cette demande.**
- **Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'OGEC Ecole Saint Joseph pour 2016 d'un montant de 330.00 euros.**

Cette dépense sera imputée à l'article 6574.

Le Conseil municipal autorise Mr le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des membres présents

Pour extrait conforme au registre

Fait à MARCHASTEL le 12/12/2016

Le Maire

